Arrêté du ministre de la santé n°2516-05 du 30 chaabane 1426 (5 septembre 2005) fixant la liste des appareils de prothèse et d'orthèse médicales, des dispositifs médicaux et implants admis au remboursement ou à la prise en charge au titre de l'assurance maladie obligatoire et celle des appareils de prothèse et d'orthèse, des dispositifs médicaux et implants dont le remboursement ou la prise en charge est soumis à l'accord préalable de l'organisme gestionnaire.
Le ministre de la santé,

Vu le décret n° 2-05-733 du 11 joumada II 1426 (18 juillet 2005) pris pour l'application de la loi **n°** 65-00 portant code de la couverture médicale de base, notamment son article 7,

Arrête :
Article premier : La liste des appareils de prothèse et d'orthèse médicales, des dispositifs médicaux et implants admis au remboursement ou à la prise en charge, au titre de l'assurance maladie obligatoire est fixée à l'annexe 1 du présent **arrêté**.

Article 2 : La liste des appareils de prothèse et d'orthèse médicales, des dispositifs médicaux et implants dont le remboursement ou la prise en charge est soumis à l'accord préalable des organismes gestionnaires, est fixée à l'annexe 2 du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au Bulletin officiel.

Rabat, le 30 chaabane 1426 (5 septembre 2005).
Mohamed Cheikh Biadillah.

Annexe 1

Liste des appareils de prothèse et d'orthèse médicales et dispositifs médicaux et implants admis au remboursement ou à la prise en charge, au titre de l'assurance maladie obligatoire
Classe I : Dispositifs médicaux pour traitements et matériels d'aide à la vie.

Section 1 : Dispositifs médicaux pour le traitement de pathologies spécifiques

- Appareils générateurs d'aérosols pour le traitement des affections respiratoires,
- Oxygénothérapie à domicile,
- Autopiqueurs pour diabétiques (lancettes,...)
- DM pour laryngectomisés),
- Sondes d'urétérostomie cutanée pour stomisés urinaires,
- Chambre d'inhalation
- DM pour incontinents ou stomisés urinaires,
- DM collecteurs pour recueil et écoulement des urines,
- DM collecteurs de matières fécales,
- DM collecteurs de matières fécales ou d'obturation de la stomie,
- Sondes vésicales stériles à usage unique pour autosondage et hétérosondage intermittent,
- Bouton de gastrostomie,
- Sondes naso-gastrique ou naso-entérale pour nutrition entérale à domicile,

Section 2 : Dispositifs médicaux de maintien à domicile et d'aide à la vie pour malades handicapés

- Surmatelas d'aide à la prévention des escarres,
- Coussins de série de positionnement des hanches et des genoux pour patients - polyhandicapés, en position allongée,
- Cannes,
- Béquilles,
- Fauteuils roulants et véhicules pour handicapés.

Classe II : Orthèses Et Prothèses Externes

Section 1 : Orthèses

- Orthèses pour membres inférieurs et supérieurs utilisées en orthopédie.
- Corsets orthopédiques,
- Prothèses des membres supérieurs et inférieurs,

Section 2 : Optique médicale

- Lunettes,
- Matériels pour amblyopie,

Section 3 : Appareils électroniques de surdité.

- Appareils électroniques de correction auditive,

Section 4 : Prothèses externes non orthopédiques.

- Prothèses de sein (secondaire à une mastectomie à indication chirurgicale),
- Aérateurs trans tympaniques stériles,

Section 5 :Prothèses oculaires et faciales.

- Prothèses oculaires en matière plastique,

Section 6 : Podo-orthèses.

- Appareils spéciaux (pour amputation, raccourcissement, anomalies des pieds),
- Appareil podo-jambier spécial sur moulage.

Classe III : prothèses internes

Section 1 : Prothèses internes inertes (Dispositifs médicaux implantables inertes)

- Implant cardio-vasculaire (implant cardiaque, implant vasculaire),
- Anneaux valvulaires,
- Chambres à cathéter implantable et accès vasculaire implantable,
- Implants de pontage,
- Stents coronariens,
- Stent aortique, rénal, iliaque ou fémoral,
- Implant d'embolisation artérielle (pour fistule artériovéineuse, tumeur, anévrysme, ...),
- Implant exovasculaire,
- Plaques d'obturation et patchs,
- Implants du rachis,
- Implants tendineux
- Conduit
- Ciments chirurgicaux,
- Implants cristalliniens monofocaux
- Implants de drainage pour traitement du glaucome
- Implant neurologique (valves, dérivations, réservoir à morphine ...)
- Implant orthopédique (articulaire, ligament articulaire artificiel, matériel d'ostéosynthèse, implant osseux)
- Implant oto-rhino-laryngologique (de l'oreille, l'oropharynx, larynx)
- Implant pleuropulmonaire (pleural, pulmonaire)
- Implant urogénital (urétérovésical, urétéral, vésical, sphinctérien, pénien)
- Agrafes internes (clips vasculaires)
- Implants veineux,
- Ligaments artificiels (en traumatologie)
- Prothèses pour cure d'éventration de l'hernie du paroi abdominal
- Dispositifs pour anastomoses digestives par agrafage,

Section 2 : Prothèses internes actives (DM implantables actifs)

- Stimulateurs cardiaques
- Sondes de stimulateurs cardiaques,
- Pompes implantables,
- Neurostimulateurs,

Annexe 2

Liste des appareils de prothèse et d'orthèse médicales et dispositifs médicaux et implants admis au remboursement ou à la prise en charge est soumis à l'accord préalable des organismes gestionnaires
Classe 1: Dispositifs médicaux pour traitements et matériels d'aide à la vie.

Section 1 : Dispositifs médicaux pour le traitement de pathologies spécifiques

- Appareils générateurs d'aérosols pour le traitement des affections respiratoires,
- Oxygénothérapie à domicile,
- Autopiqueurs pour diabétiques (lancettes,...)
- DM pour laryngectomisés),
- Sondes d'urétérostomie cutanée pour stomisés urinaires,
- Chambre d'inhalation
- DM pour incontinents ou stomisés urinaires,
- DM collecteurs pour recueil et écoulement des urines,
- DM collecteurs de matières fécales,
- DM collecteurs de matières fécales ou d'obturation de la stomie,
- Sondes vésicales stériles à usage unique pour autosondage et hétérosondage intermittent,
- Bouton de gastrostomie,
- Sondes naso:_:_entity=shy:_:_gastrique ou naso-entérale pour nutrition entérale à domicile,

Section 2 : Dispositifs médicaux de maintien à domicile et d'aide à la vie pour malades handicapés

- Surmatelas d'aide à la prévention des escarres,
- Coussins de série de positionnement des hanches et des genoux pour patients polyhandicapés, en position allongée,
- Cannes,
- Béquilles,
- Fauteuils roulants et véhicules pour handicapés.

Classe II : Orthèses et prothèses externes

Section 1 : Orthèses

- Orthèses pour membres inférieurs et supérieurs utilisées en orthopédie.
- Corsets orthopédiques,
- Prothèses des membres supérieurs et inférieurs,

Section 3 : Appareils électroniques de surdité.

- Appareils électroniques de correction auditive,